

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

aux recommandations formulées dans « Audit du BVG sur la gestion du risque de fraude » dans le cadre des Rapports du printemps 2017 du vérificateur général du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
1.29	L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Affaires mondiales Canada et Affaires autochtones et du Nord Canada devraient revoir et mettre à jour régulièrement leur évaluation des risques de fraude, en suivant les pratiques exemplaires en vigueur.	En accord. L'ACIA examinera l'évaluation actuelle des risques de fraude et la mettra à jour régulièrement afin d'y inclure des pratiques exemplaires. Le premier examen sera effectué d'ici décembre 2017.	Évaluation à jour des risques de fraude. Mise à jour régulière de l'évaluation des risques de fraude.	31 décembre 2017 Continu	Examiner l'évaluation des risques de fraude, consulter les représentants de l'Agence concernant les modifications proposées et mettre à jour l'évaluation des risques de fraude pour tenir compte des modifications. Octobre-décembre 2017	Yves Bacon, DPF et v.-p., Direction générale de la gestion intégrée (DGGI) 613-773-5759 Dominique Osterrath, DPF adjointe et directrice exécutive, Services financiers, DGGI 613-773-5705	
1.39	L'ACIA, Affaires mondiales Canada, Santé Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada et Services publics et Approvisionnement Canada devraient : <ul style="list-style-type: none">• déterminer les secteurs opérationnels présentant des risques élevés de fraude et élaborer une formation ciblée pour les employés de ces secteurs;• veiller à ce que les employés suivent la formation obligatoire en temps opportun.	En accord. L'Agence s'engage à accroître la sensibilisation des employés en faisant des rappels réguliers. L'Agence réalisera également une évaluation des besoins d'ici juin 2017 afin de déterminer la meilleure approche pour atténuer les secteurs à risque plus élevé de fraude. Cette évaluation permettra de déterminer si une formation supplémentaire ou d'autres produits sont requis pour atténuer les risques de fraude.	Matériel de formation et renseignements ciblés et pertinents qui répondent aux besoins des employés dans les secteurs à risque élevé.	31 mars 2018 continu	Réaliser une évaluation des besoins et répondre aux besoins en matière d'information et de formation des employés dans le but de réduire la fraude dans les secteurs à risque élevé. Juin 2017 Élaborer un plan pour la production des livrables. Un calendrier de prestation distinct sera requis pour les éléments non liés à la formation comme les bulletins d'information, les documents de réunion du personnel, etc. Août 2017 Dans les cas où il est déterminé que la formation est la meilleure option pour sensibiliser les employés à la nécessité d'atténuer les risques de fraude :	Colleen Barnes, v.-p., Direction générale des ressources humaines (DGRH) 613-773-5310 Luc Rivard, directeur exécutif, Direction de l'apprentissage, DGRH 613-773-6793	

					<p>Définir les principaux objectifs d'apprentissage afin de répondre aux besoins en information. Août 2017</p> <p>Évaluer la méthode de prestation. Août 2017</p> <p>Collaborer avec la Direction de l'apprentissage des RH pour élaborer le contenu et établir les méthodes d'enseignement. Mars 2018</p> <p>Offrir la formation. Continu</p>	
1.54	<p>L'ACIA, Affaires mondiales Canada, Santé Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada et Services publics et Approvisionnement Canada devraient s'assurer que les registres utilisés pour suivre et gérer les déclarations de conflit d'intérêts et les mesures d'atténuation connexes contiennent de l'information complète et suffisante pour faciliter un règlement rapide des conflits d'intérêts déclarés par leurs employés.</p>	<p>En accord. L'ACIA examine actuellement le système de consignation et de suivi du Secrétariat chargé des conflits d'intérêts; elle s'assurera que les données essentielles sont saisies en vue d'améliorer les capacités de suivi et de production de rapports. Ces mesures seront terminées d'ici le mois d'avril 2017.</p>	<p>Capacité améliorée de production de rapports; registres complets sur les déclarations de conflit d'intérêts du début à la fin.</p>	<p>30 avril 2017 (terminé)</p>	<p>S.O. – déjà réalisé</p>	<p>Dre Ann D.E. Fraser, directrice exécutive, Valeurs, intégrité et résolution des conflits (VIRC) 613-773-7715</p> <p>Barbara Molnar, agente des conflits d'intérêts, VIRC 613-773-7720</p>
1.55	<p>L'ACIA, Affaires mondiales Canada et Affaires autochtones et du Nord Canada devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> déterminer les secteurs opérationnels présentant des risques élevés de conflits d'intérêts et prendre les dispositions nécessaires pour que les fonctionnaires occupant un poste dans ces secteurs soient tenus de déclarer régulièrement s'ils sont dans une situation de conflit d'intérêts; faire un suivi quant à la 	<p>En accord. L'ACIA exige de tous ses employés qu'ils attestent avoir pris connaissance de la Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat lors de leur examen annuel du rendement. En outre, le Secrétariat chargé des conflits d'intérêts de l'ACIA entamera un examen afin de cerner les secteurs à risque élevé de conflits d'intérêts et de déterminer si d'autres mécanismes sont requis pour confirmer la présence ou l'absence d'un conflit d'intérêts. Ces mesures seront mises en place d'ici mars 2018.</p>	<p>Atténuation améliorée et ciblée des risques.</p>	<p>31 mars 2018 Continu</p>	<p>Consulter d'autres ministères. Juillet 2017</p> <p>Élaborer un plan d'action à des fins de consultation interne pour cerner les postes à risque. Septembre 2017</p> <p>Consulter les syndicats et la direction. Décembre 2017</p> <p>S'il est déterminé que certains postes doivent être désignés, le Secrétariat chargé des conflits d'intérêts tiendra des séances de sensibilisation pour communiquer les modifications et les exigences. Mars 2018</p>	<p>Dre Ann D.E. Fraser, directrice exécutive, VIRC 613-773-7715</p> <p>Barbara Molnar, agente des conflits d'intérêts, VIRC 613-773-7720</p>

	mise en œuvre de mesures d'atténuation pour les conflits d'intérêts en fonction du risque.						
1.71	L'ACIA, Affaires mondiales Canada, Santé Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada et Services publics et Approvisionnement Canada devraient s'assurer que les dossiers contractuels et les données sur la passation de contrats sont exhaustifs et exacts. Les ministères et organismes devraient aussi procéder à des analyses et explorations des données afin d'évaluer les contrôles et de déceler, selon une approche fondée sur les risques, les signes éventuels de fractionnement de contrat, de recours inapproprié aux modifications au contrat ou de recours inapproprié aux contrats à fournisseur unique.	En accord. L'ACIA continuera à réaliser des validations mensuelles pour s'assurer de l'exactitude et de l'intégrité de ses données, rapports et dossiers contractuels. Les dossiers d'approvisionnement, y compris l'exactitude du codage financier connexe, sont désormais examinés et validés chaque mois. L'Agence cherche également à trouver la meilleure façon d'accroître l'utilisation des analyses de données en vue d'évaluer les mesures de contrôle de l'approvisionnement et de la passation de marchés, et de cerner les secteurs préoccupants possibles. Les possibilités d'accroître les analyses de données relevées seront mises en œuvre d'ici mars 2018.	Poursuite de la validation mensuelle des activités d'approvisionnement saisies dans le rapport de validation mensuel afin d'assurer l'exactitude et l'intégrité des données, rapports et dossiers contractuels. Analyse et exploration annuelles des données d'approvisionnement saisies dans le rapport de validation mensuel. Repérage et suivi des indices signalant possiblement un fractionnement de marchés, des modifications contractuelles inappropriées et des attributions inappropriées de marchés à fournisseur unique, selon le risque.	31 mars 2018	Examiner le rapport de validation mensuel et apporter les modifications nécessaires afin d'y ajouter les champs de données requis pour permettre l'analyse et l'exploration des données. Juin-octobre 2017 Réaliser l'analyse et l'exploration des données d'approvisionnement saisies dans le rapport de validation mensuel et repérer les indices signalant possiblement un fractionnement de marchés, des modifications contractuelles inappropriées et des attributions inappropriées de marchés à fournisseur unique. Novembre-décembre 2017 Valider les constatations et les communiquer annuellement à la direction et prendre des mesures correctives et préventives au besoin afin d'assurer que les risques sont atténués. Janvier-mars 2018 Réaliser annuellement l'analyse et l'exploration des données. Continu	Yves Bacon, DPF et v.-p., DGGI 613-773-5759 Nancy Fahey, directrice exécutive, Direction de la gestion des biens et de la sécurité, DGGI 613-773-7250	
1.80	L'ACIA, Affaires mondiales Canada et Affaires autochtones et du Nord Canada devraient tenir un registre complet et exhaustif permettant d'enregistrer et de surveiller l'état d'avancement du traitement des allégations, le cas échéant, notamment les mesures correctives mises en œuvre pour prévenir la fraude.	En accord. L'ACIA s'emploie à mettre en place une fonction centralisée de coordination, de gestion et de production de rapports pour toute activité de fraude. Un système de suivi servira à saisir et à suivre l'état de cas de fraude présumés et leur plan de mesures correctives. Ces mesures seront mises en place d'ici mars 2018.	Système centralisé pour gérer les allégations et les enquêtes relatives aux cas présumés de fraude. Rapports réguliers sur l'état d'avancement du traitement des allégations et les	31 mars 2018 Continu	Élaborer un système de suivi centralisé, y compris la définition des rôles et des responsabilités de la direction et la production de rapports sur les allégations. Juin-février 2018 Mettre en place un système de suivi centralisé. Mars 2018	Yves Bacon, DPF et v.-p., DGGI 613-773-5759 Dominique Osterrath, DPF adjointe et directrice exécutive, Services financiers, DGGI 613-773-5705	

			mesures correctives mises en œuvre.				
--	--	--	--	--	--	--	--